

Vers une « nouvelle politique transfrontalière française »

Alors que l'Europe continue de se construire, les espaces transfrontaliers, véritables « zones de couture » entre pays, semblent mal ajustés. Colloques, rapports, réunions se sont multipliés ces derniers mois à l'initiative de l'État, visant à définir une nouvelle politique de la France en la matière. Présentation des principales pistes de solutions par **Morgane FONTAN**. Pierre Lellouche, secrétaire d'État aux affaires européennes, en liaison avec Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, organisait au quai d'Orsay un colloque sur le thème « Les Français et leurs voisins : quelle politique transfrontalière pour la France ? ».

Articulé autour de trois tables rondes traitant des problèmes de l'emploi dans les régions frontalières, de la vie quotidienne de leurs habitants et de la question de la gouvernance nationale et européenne, ce colloque témoigne du grand retour de l'État dans le domaine transfrontalier.

Une initiative apparemment très attendue par les acteurs de terrain, si l'on en juge par leur participation massive au débat : ambassadeurs, préfets et consuls généraux en poste dans les États et régions frontalières ; parlementaires et élus de tous niveaux ; représentants des pays voisins, etc.

UN ENJEU PRIMORDIAL

Selon Pierre Lellouche, « la politique transfrontalière est un enjeu primordial ». A l'échelle européenne, c'est un tiers de la population, qui vit le long des frontières des 27 États membres. En France, ce sont 10 millions de personnes et 20 % du territoire qui sont concernés.

Tous les jours, 330 000 Français traversent la frontière pour aller travailler, alors que le flux inverse est trente fois moins important. Les collectivités françaises assument donc les charges de ces populations, sans bénéficier des ressources dégagées par leurs employeurs. Riches de la présence de leurs voisins européens, ces régions souffrent d'une réelle perte de compétitivité.

Par ailleurs, il existe une véritable fracture juridique entre partenaires d'un même projet en raison du manque de coordination entre États. Au niveau local, les initiatives de coopération abondent mais sont difficiles, sur le plan juridique, à créer et à gérer, et manquent de vision stratégique. Les outils déjà mis en place (relations bilatérales, commissions intergouvernementales, conférences régionales) n'ont pas toujours produit les effets escom-

ptés. L'avènement récent d'un cadre juridique plus adapté, sous la forme du Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT), est sur ce point une réussite, malgré une mise en œuvre complexe.

DES PROPOSITIONS FORTES ET NOVATRICES

Les solutions à ces difficultés avancées par Pierre Lellouche se veulent constitutives d'une approche globale de la problématique transfrontalière. Elles visent trois grands objectifs :

Renforcer la compétitivité

Récemment, le président de la République a lui-même souligné l'enjeu que représentait la perte de compétitivité des territoires transfrontaliers français : « Nos régions frontalières ne peuvent supporter, sans dommages définitifs, des contradictions législatives ou des distorsions de concurrence dont elles sont les premières à souffrir ».

Ce qui amène Pierre Lellouche à déclarer que ce problème de compétitivité, « est la priorité ». Pour le résoudre, il faut s'adapter. Ainsi, le développement de régions métropolitaines transfrontalières est proposé, afin de permettre aux territoires de mieux s'organiser, d'ajuster les dispositifs, de gagner en souplesse.

Rééquilibrer les disparités passe aussi par la création d'un cadre fiscal et social plus homogène sur les territoires frontalières. Pour cela, il est prévu d'engager l'harmonisation du droit du travail et de la fiscalité entre pays voisins – sujet des plus épineux sur lequel l'Union européenne n'a toujours pas réussi à trouver d'accord jusqu'à présent –, et surtout de créer des zones à statut spécial sur les territoires concernés, à l'image de l'aéroport Bâle-Mulhouse. Pour accompagner ces propositions, le maintien (voire le



L'ÉTAT DEVRAIT INVESTIR DANS DES PROJETS STRUCTURANTS BILATÉRAUX





L'HARMONISATION DES DROITS DU TRAVAIL ET DE LA FISCALITÉ EST PRÉVUE



développement) des fonds structurels européens dédiés au transfrontalier est érigé en principe. Ces crédits, représentant 872 milliards € sur la période 2007-2013, sont nécessaires au développement des nombreux projets transfrontaliers qu'organisent les collectivités territoriales. En outre, l'État appelle de ses vœux l'assouplissement et la simplification du droit du GECT, en particulier de ses modalités de financement et du statut des fonctionnaires détachés, afin de faciliter les démarches.

Définir une nouvelle gouvernance

Pour les collectivités, l'absence d'un interlocuteur privilégié de l'État au niveau local ralentit les prises de décision. Pour y remédier, Pierre Lellouche préconise de créer un haut-commissaire aux questions transfrontalières, rattaché au Premier ministre. Il serait encadré d'une équipe d'experts rassemblant diplomates, fiscalistes, ingénieurs, préfets, spécialistes des questions sociales. Ce « guichet unique national » serait relayé au niveau local, grâce aux préfetures, ambassades et consulats.

Pour garantir une bonne communication entre pays voisins, un dialogue politique transfrontalier devrait être instauré, qui rassemblerait une fois par an tous les acteurs impliqués, nationaux et locaux. La commission mixte franco-luxembourgeoise visant à renforcer la coopération transfrontalière en est un exemple.

Améliorer la vie quotidienne

La vie quotidienne des transfrontaliers est compliquée par le manque d'aménagement des espaces frontaliers. Améliorer l'équipement, c'est combler certains déséquilibres.

Deux volets d'actions sont envisagés pour répondre à ce besoin :

- une action de l'État, avec ses propres moyens, visant au développement de projets structurants transfrontaliers bilatéraux. Les secteurs privilégiés seraient alors la santé, la culture,

la formation continue, l'enseignement supérieur et l'éducation (comment coopérer sans parler la même langue ?) ;

- l'Union européenne, quant à elle, prendrait en charge les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie.

LE MOUVEMENT EST LANCÉ

Toutes ces mesures ne sont, pour l'heure, que des propositions. Le plan définitif du gouvernement en matière transfrontalière ne devrait être rendu public qu'à la fin du mois de juin.

De plus, pour élaborer la nouvelle politique transfrontalière de la France, Pierre Lellouche devra tenir compte des conclusions d'autres travaux en cours sur le sujet. D'une part, la consultation ouverte aux citoyens qu'il a lancée, en coordination avec Michel Mercier, sur certains territoires concernés (à Annemasse et à Genève, à Lille, en Belgique, au Luxembourg, à Mulhouse et à Bâle, à Sarreguemines et Sarrebrück). D'autre part, le rapport de plusieurs parlementaires qui sera remis au Premier ministre dans le courant du mois de juin.

Des actions ont, toutefois, déjà été engagées. A l'occasion de l'assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, Michel Mercier a annoncé que l'Assemblée nationale, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, avait voté en faveur de la création de « pôles métropolitains » dans les territoires frontaliers, faisant ainsi écho à l'une des propositions de Pierre Lellouche. Ces pôles devraient permettre aux territoires frontaliers de mieux s'organiser sur le sol français, en réduisant les niveaux institutionnels impliqués, tout en prenant en compte le bassin transfrontalier dans son ensemble.

Toutes ces initiatives récentes témoignent donc de la volonté de l'État, si ce n'est de reprendre en main la politique transfrontalière, à tout le moins d'accompagner les collectivités territoriales dans leur gestion de ces questions. ■



La mission parlementaire sur la coopération transfrontalière, confiée par François Fillon à Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin (photo), Étienne Blanc, député de l'Ain et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, députée européenne, doit rendre ses conclusions dans les prochains jours.

Grâce à un rapport d'étape, certaines propositions sont déjà connues :

- l'instauration de zones économiques transfrontalières à statut spécifique, qui stimuleraient les alentours de certains grands équipements (mesure également envisagée par Pierre Lellouche) ;
- la systématisation des volets transfrontaliers dans les contrats de projet ;
- le maintien des financements européens (programmes INTERREG), qui crée l'unanimité parmi les acteurs de la politique transfrontalière.

Le plan d'action du gouvernement tiendra compte de ces propositions pour définir sa nouvelle politique transfrontalière.